

CONDITION DE LOCATION

Arrivée - Départ

Emplacements : Arrivée à partir de 12h, départ avant 12h. Tout départ après 12h sera compté comme nuit supplémentaire.

Location : Arrivée entre 15h et 19h, départ entre 8h et 10h. Si le locataire ne s'est pas présenté aux heures prévues le jour de la location, l'entrée des lieux se fera le lendemain entre 10h et 15h

Utilisation des lieux

La location est strictement personnelle et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers. Toutes les installations sont réputées être en état de fonctionnement, toute réclamation survenant plus de 24h après l'entrée dans les lieux ne sera pas admise et les éventuelles remises en état ou réparations seront à la charge du locataire.

Le nombre de personnes prévu au tarif des locations est un nombre maximum, sous réserve de l'accord du gestionnaire, une majoration sera appliquée à toute personne supplémentaire (adulte ou enfant). Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locations.

En cas d'interruption de séjour pour quelque cause que ce soit, la totalité du prix de la location restera acquise, il ne sera appliqué aucun remboursement excepté les dépôts de garantie après état des lieux.

Dépôt de garantie

Il sera demandé pour les locations deux chèques de dépôt de garantie, un chèque de 300 € pour le locatif et un chèque de 70 € pour le ménage.

Le dépôt de garantie de 300 € vous sera restitué au plus tard 15 jours après votre départ si l'état du bien loué ne donne pas lieu à observation. Le locataire devra laisser propre à l'intérieur comme à l'extérieur, sous peine de voir facturée le prix d'intervention de la remise en état des lieux.

Etat des lieux et inventaire

A votre arrivée, un dépôt de garantie de 300€ sera exigé ainsi qu'une caution de 70 € pour le ménage. Ils vous seront restitués par courrier postal dans les 15 jours qui suivent votre départ, sous déduction de la valeur des objets détériorés ou manquants et éventuellement de la remise en état du bien loué.

A votre arrivée, vous devez contrôler l'inventaire du bien loué et nous informer de toute anomalie constatée dans les 24h (inventaire ou détérioration du bien loué). Passé ce délai, il ne pourra plus en être tenu compte.

Assurance

Le locataire doit vérifier que son contrat habitation principale couvre l'extension villégiature. Dans l'hypothèse contraire, il doit souscrire une extension de garantie ou un contrat spécifique villégiature.

Animaux domestiques

Les animaux domestiques (chiens et chats) sont acceptés sur le camping à condition qu'ils soient assurés, tatoués et vaccinés (le propriétaire doit fournir les carnets à jour). Les chiens de première catégorie sont strictement interdits et les chiens de deuxième catégorie devront conserver en permanence leur muselière et être en permanence sous la surveillance de leur maître, majeur. Le propriétaire devra fournir une copie de la déclaration en Mairie.

Paiement - Arrhes - Annulation

Le locataire remplit le contrat de location et l'envoie au camping accompagné des arrhes demandés. La réservation ne sera effective que lorsque le locataire aura reçu la confirmation écrite de la location de la part du gestionnaire. Le solde du séjour réservé et les dépôts de garantie se règlent à l'arrivée. Aucune remise de clés ne pourra se faire sans que le locataire, ait acquitté son séjour et versé les dépôts de garantie.

En cas d'annulation du séjour pour quelque cause que ce soit, les arrhes restent acquis au camping. Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser au préalable le camping. Passé un délai de 24h suivant l'heure d'arrivée prévue, et sans nouvelles du locataire, le contrat sera purement et simplement résilié et les sommes versées seront définitivement acquises. Le gestionnaire pourra dans ce cas disposer librement de la location. Conformément aux dispositions de l'article L 612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes :

Le CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris - CCI de Paris)

Saisine par internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet : www.cmap.fr

Saisine par mail : consomma.on@cmmap.fr

Saisine par voie postale : 39, avenue F.D. Roosevelt 75008 PARIS Téléphone : 01 44 95 11 40

Maintien dans les lieux

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque maintien dans les lieux loués à l'expiration de la période de location prévue au contrat. Le gestionnaire est seul habilité à accorder une prolongation de séjour qui génèrera un complément de redevance de location.

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du règlement intérieur et/ou du contrat de location, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée, au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Juridiction

La juridiction compétente sera celle diligentée par l'une ou l'autre des parties contractantes.

Au Camping



- Location de parcelles à l'année •
- Vente de mobil-homes neufs et d'occasion •
- Accueil Camping-cars, emplacements mobil-homes et caravanes à l'année •

A Proximité

Centre ville à 700 m - Plage à 900 m
Commerces à 700 m - Supermarché à 5 km
Gare à 300 m

Animations tous les soirs en saison
à 700 m du camping



CAMPING LE POTEAU

LA BERNERIE-EN-RETZ

48 rue René Guy Cadou
44760 La Bernerie-en-Retz

Tél. 09 79 71 69 06
contact@camping-lepoteau.com
www.camping-lepoteau.com

Pour le GPS : indiquer 48 route de Nantes



Décision de classement du 21/09/17 pour 2 étoiles catégorie Tourisme, pour 100 emplacements.
• Siret 512 653 957 000 21 • APE 5530 Z
Edition de mars 2019 - Création : L'imaginée 04 67 27 22 79 - Ne pas jeter sur la voie publique.

CAMPING LE POTEAU

LA BERNERIE-EN-RETZ

www.camping-lepoteau.com



OUVERTURE DU 1 AVRIL AU 31 OCTOBRE

Tarifs emplacements à la journée de 12h à 12h

Forfait 1/2 pers. emplacement + véhicule	20,50 €
Forfait spécial cyclistes 2 pers. emplacement	15,50 €
Personne supplémentaire (+7ans)	5,75 €
Enfant - de 7 ans. Gratuit pour les enfants -2ans	3,60 €
Electricité 6A	5,40 €
Camping car 2 personnes	15,75 €
Animal	5,40 €
Véhicule supplémentaire sur le camping	4,00 €
Visiteur	4,00 €

Taxe de séjour 0,22 € / jour / pers. + de 18 ans



CONTRAT DE LOCATION

A retourner à :

Camping Le Poteau

48 rue René Guy Cadou - 44760 La Bernerie-en-Retz

NOM :

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

..... CODE POSTAL :

VILLE : PAYS :

TÉL. : E-MAIL :

Je désire louer un **MOBIL-HOME** :

COURT SÉJOUR À LA SEMAINE

4 PERSONNES 5 PERSONNES 6 PERSONNES

ARRIVÉE LE après 12h00

DÉPART LE après 12h00

NOMS	PRÉNOMS	DATE DE NAISSANCE

SUPPLÉMENTS

VÉHICULE SUPPL. PERSONNE SUPPL. ANIMAL

LOCATION TV-TNT COUVERTURE SUPPL. TERRASSE SEMI-COUVERTE

PRIX TOTAL DU SÉJOUR : €

dont 30% d'arrhes €

MODE DE PAIEMENT : CHÈQUE CHÈQUE VACANCES VACAF

*Le solde est à régler le jour de votre arrivée + un dépôt de garantie de 300 € + 70 € (ménage).
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de location et les accepte.*

A : **SIGNATURE :**

LE :